

Négociations des traités autochtones – Volet pêches

Les Canadiens veulent que les traités aboutissent. Or, les négociations entre le Canada, les provinces et territoires et les groupes autochtones sont en cours. Pratiquement toutes ces négociations incluront des dispositions relatives aux pêches.

Et pourtant, ce volet est un des plus épineux, car il y a beaucoup d'opposition aux ententes d'exploitation et à la vente de poisson protégée par traité menant à des pêches commerciales spéciales et distinctes pour chaque groupe visé par un traité.

En dépit de cette opposition, le secteur de la pêche commerciale comprend et accepte que les groupes autochtones doivent avoir un meilleur accès aux pêches avec ou sans les traités. Le défi consiste à procéder en faisant preuve d'équité, en uniformisant les règles du jeu pour éviter qu'un groupe de participants commerciaux ait un avantage concurrentiel sur un autre et en veillant à ce que le secteur commercial actuel soit adéquatement indemnisé de l'accès accru au poisson accordé pour conclure les traités.

Recommandations

Que le gouvernement travaille avec les provinces et territoires pour :

1. Mettre en œuvre les changements suivants pour diriger la gestion des pêches et faire en sorte que tous les volets pêches des traités prévoient :
 - une pêche commerciale complètement intégrée assujettissant tous les participants aux mêmes règles et priorités
 - un système de gestion plus flexible pour tous les participants
 - l'adoption de méthodes de cogestion avec une responsabilisation pour les intervenants et les gestionnaires;
 - une stabilité accrue de l'accès à la ressource pour tous les participants
 - une stabilité accrue des quotas grâce à des allocations définies
 - des arrangements volontaires, axés sur le marché (c.-à-d. acheteur sérieux/vendeur sérieux) avec les groupes autochtones pour accélérer l'accès aux pêches commerciales
 - des démarches visant à dépolitiser le processus décisionnel.
2. Déclarer formellement qu'ils dédommageront les pêcheurs commerciaux établis du transfert d'allocations aux groupes autochtones, afin que les frais découlant des traités négociés soient assumés équitablement par tous les Canadiens.